

# Partenariat

L'objectif du partenariat est l'optimisation de l'action à mener et sa volonté se concrétise par la mise en commun de ressources. Il est un outil au service d'une action engageant plusieurs [acteurs](#). Il ne se réalise que s'il y a un [objet commun](#).

« Le partenariat est l'association active de différents acteurs qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié et dans lequel ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation. »<sup>[1]</sup>

L'étymologie vient du latin "partitio, partitionis", et signifie partager, diviser, séparer. Présent dans le dictionnaire depuis 1984 seulement.

C'est la sphère **formelle** des acteurs d'un système.

Les acteurs partagent a minima un intérêt commun pour l'action et s'accordent sur ses objectifs et sur le sens de l'action. Les logiques d'obligation ou d'injonction sont un non-sens. On ne fait pas passer un financeur pour un partenaire parce que l'on nie alors le lien de subordination, l'ordre du pouvoir en simulant une égalité statutaire.<sup>[2]</sup>

## En résumé

- **L'engagement doit être libre et contractuel,**
- **C'est le partage d'une responsabilité collective,**
- **C'est une [coopération](#) pour un objet commun.**

## Sources

1. [↑](#) BARREYRE Jean-Yves (sous la dir. de), Dictionnaire critique de l'action sociale, Fayard, Paris, 1995
2. [↑](#) F. Dhume, mars 2002

*<http://wiki.niskacolades.org/Partenariat>*